



# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

Le mardi 31 mars 2026,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2026, conformément aux Articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie (Salle du conseil municipal), en séance publique, sous la présidence de Murielle NICOL, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

NICOL Murielle, Maire  Présente

LE GARFF Sullyvan, 1<sup>er</sup> adjoint  Présent

LE GAL Cécile, 2<sup>ème</sup> adjointe  Présente

LE SCIELLOUR Éric, 3<sup>ème</sup> adjoint  Présent

GOMES Marcia, 4<sup>ème</sup> adjoint  Présente

ROBIC Jean-François, 5<sup>ème</sup> adjoint  Présent

LE THUAUT Christelle  Présente

CAUDRON Jean-Louis  Présent

LEBEAU Laëtitia  Présente

LE BRIS Philippe  Présent

LE GOFF Marjorie  Présente

LE CALVÉ Vincent  Présent

KERVINIO Morgane  absente donne délégation à Madame Cecile Le GAL

LE MOING Jérôme  Présent

LE LÉANNEC Élodie  Présente

MORICE Didier  Présent

LAHAYE Alexia  Présente

BARRÉ Benjamin  Présent

GUILLOU Élisabeth  Présente

Nombre de conseillers présents (Quorum = 10) : 18

## Conseil Municipal du 31 mars 2026

### 1. Composition des commissions communales

Rapporteur : Mme La Maire

**Objet : composition et domaine de responsabilités des commissions communales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

*Monsieur Jean François ROBIC fait part de son souhait de participer à la commission budget, finances, urbanisme, économie et agriculture. Cette demande est acceptée. Madame Marcia GOMES souhaite que la commission « éducation, action sociale » soit modifiée en commission « éducation, jeunesse et action sociale ».*

Les commissions communales sont organisées comme suit :

Commissions	Domaines de responsabilité	Participants
Budget, Finances  Urbanisme Economie et Agriculture	Budget, finances, subventions  Fiscalité Plan local d'urbanisme (PLU) Affaires économiques	<b>LE GARFF Sullyvan (1er adjoint)</b>
		CAUDRON Jean-Louis
		LE THUAUT Christelle
		GUILLOU Elisabeth
		LE LEANNEC Elodie
		LAHAYE Alexia
		ROBIC Jean-François
Communication Vie citoyenne	Vie citoyenne Réglementation communale Sécurité routière Communication Valorisation des actions	<b>LE GAL Cécile (2ème adjoint)</b>
		LE THUAUT Christelle
		LE GARFF Sullyvan
		CAUDRON Jean-Louis
		KERVINIO Morgane
		BARRÉ Benjamin
Travaux voirie et Espaces publics  Ouverture de plis	Travaux voirie  Eclairage public Espaces verts. Cadre de vie, propreté Ouverture de plis	<b>LE SCIELLOUR Eric (3ème adjoint)</b>
		LE MOING Jérôme
		MORICE Didier
		LEBEAU Laetitia
		LE BRIS Philippe
		LE CALVÉ Vincent
Éducation, Jeunesse et Action sociale	Affaires scolaires et périscolaires  Activités jeunesse Gestion de l'action sociale Solidarité et seniors Santé, médical	<b>GOMES Marcia (4ème adjoint)</b>
		LAHAYE Alexia
		LE LEANNEC Elodie
		KERVINIO Morgane
		BARRÉ Benjamin
		LE GAL Cécile
Culture, Tourisme et Patrimoine  Vie associative et sportive	Culture, patrimoine et tourisme  Soutien aux associations Événements culturels Fêtes communales, animations Sports, loisirs Médiathèque, centres culturels	<b>ROBIC Jean-François (5ème adjoint)</b>
		KERVINIO Morgane
		LE GAL Cécile
		BARRÉ Benjamin
		LEBEAU Laetitia
		LE GOFF Marjorie

<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	
Commission d'Appel d'offres Madame Le Maire Présidente	<b>3 titulaires</b>
	LE SCIELLOUR Eric
	LE MOING Jérôme
	MORICE Didier
	<b>3 suppléants</b>
	LEBEAU Laetitia
	LE BRIS Philippe
LE CALVÉ Vincent	
Conseil d'exploitation Village de l'An Mil Madame Le Maire Présidente	LE THUAUT Christelle
	LE GARFF Sullyvan
	ROBIC Jean-François
	KERVINIO Morgane
	LEBEAU Laetitia
	LE LEANNEC Elodie
CCAS Madame Le Maire Présidente	LE BRIS Philippe
	GUILLOU Elisabeth
	GOMES Marcia
	LE GARFF Sullyvan
	LE LEANNEC Elodie
Impôts indirects	Groupe Finances
Personnel	La GARFF Sullyvan
	LE BRIS Philippe
	GUILLOU Elisabeth
	GOMES Marcia
	LE SCIELLOUR Eric
	LE CALVÉ Vincent
	LE MOING Jérôme
	CAUDRON Jean-Louis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (19 voix) :

- De la constitution et du domaine de responsabilités des commissions communales

## Conseil Municipal du 31 mars 2026

### 2. Désignation des délégués et des référents

Rapporteur : Mme La Maire

#### **Objet : Désignation et composition des représentants auprès d'organismes extérieurs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle est tenue de désigner des délégués et référents élus et/ou agents afin de siéger et/ou de représenter la commune à des organismes extérieurs.

*Monsieur Syllivan Le Garff se propose en remplacement de Monsieur Philippe Le Bris en tant que référent du FDGDON*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (18 voix) :

- DECIDE de nommer comme suit les délégués et référents aux organismes extérieurs :

ORGANISMES	NOMBRE	REPRESENTANTS	
MORBIHAN ENERGIES	2 titulaires	LE SCIELLOUR Éric	NICOL Murielle
ERSR - Elu Référent à la Sécurité Routière	1 + 1 suppléant	LE CALVÉ Vincent	LE GOFF Marjorie
SDIS - Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	1 référent	LE THUAUT Christelle	/
CORRESPONDANT DEFENSE	1 référent	CAUDRON Jean-Louis	/
ANCIENS COMBATTANTS	1 référent	CAUDRON Jean-Louis	/
CNAS – Comité National d'Action Sociale	1 élu + 1 agent	LE GAL Cécile	LE GARFF Sylvie
FDGDON - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles	1 référent	LE GARFF Sullyvan	/
ADDICTIONS	2 élus	BARRÉ Benjamin	LE LÉANNEC Élodie
L'ART DANS LES CHAPELLES	1 titulaire + 1 suppléant	ROBIC Jean-François	KERVINIO Morgane
Syndicat Intercommunal Sarre Blavet Santé	2 titulaires et 2 suppléants	Murielle NICOL Jean-Louis CAUDRON	Laëtitia LEBEAU Marcia GOMES

## Conseil Municipal du 31 mars 2026

### 3. Indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux

Rapporteur : Mme la Maire

**Objet :** Montants des indemnités mensuelles allouées au maire, adjoints et conseillers municipaux

Conformément aux Articles L 2123-20-1 à L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales, le maire, les adjoints au maire perçoivent une indemnité correspondant à l'exercice effectif de leurs fonctions, calculée sur la base de la population de la commune associée.

**La population de Melrand évaluée au dernier recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2026 était de 1598 habitants.**

Les indemnités du maire, des adjoints au maire et conseillers municipaux sont fixées comme suit :

#### Maire

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
Maire : Murielle NICOL	48.65 % - Montant : 1999.97 €

#### Adjoints

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
1 <sup>er</sup> adjoint : Sullyvan LE GARFF	19.45 % - Montant : 799.50 €
2 <sup>e</sup> adjointe : Cécile LE GAL	17.02 % - Montant : 699.51 €
3 <sup>e</sup> adjoint : Éric LE SCIELLOUR	17.02 % - Montant : 699.51 €
4 <sup>e</sup> adjointe : Marcia GOMES	17.02 % - Montant : 699.51 €
5 <sup>e</sup> adjoint : Jean-François ROBIC	17.02 % - Montant : 699.51 €

#### Pour l'ensemble des 13 Conseillers municipaux

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
LE THUAUT Christelle	2.01% - Montant : 82.74 €
CAUDRON Jean-Louis	2.01% - Montant : 82.74 €
LEBEAU Laetitia	2.01% - Montant : 82.74 €
LE BRIS Philippe	2.01% - Montant : 82.74 €
LE GOFF Marjorie	2.01% - Montant : 82.74 €
LE CALVÉ Vincent	2.01% - Montant : 82.74 €
KERVINIO Morgane	2.01% - Montant : 82.74 €
LE MOING Jérôme	2.01% - Montant : 82.74 €

LE LEANNEC Elodie	2.01% - Montant : 82.74 €
MORICE Didier	2.01% - Montant : 82.74 €
LAHAYE Alexia	2.01% - Montant : 82.74 €
BARRÉ Benjamin	2.01% - Montant : 82.74 €
GUILLOU Elisabeth	2.01% - Montant : 82.74 €

### **MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints :

2 289.56 € + 3 515.32 € = 5 804.88 €

Enveloppe globale : 97.85 % - Montant : 5 680.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (19 voix) :

- De fixer le montant des indemnités du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux

## Conseil Municipal du 31 mars 2026

### 4. Approbation du PV du 31 mars 2026

Rapporteur : Mme NICOL, MAIRE


**Objet :** Approbation du PV du 31 mars 2026

*Approuvé à l'unanimité*

*Discours de Mme la Maire.*

**La séance est levée à 21h42**

Fait à MELRAND,  
Le 29 mai 2026  
Le Secrétaire de séance,  
Cécile Le GAL



Fait à MELRAND,  
Le 29 mai 2026  
La Maire,  
Murielle NICOL



*En italique, les propos rapportés en débat du Conseil Municipal*